



Affaire 09-010426

Renouvellement du comité de la Caisse des Ecoles –  
Détermination du nombre de membres et élection des  
représentants du Conseil municipal

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la  
convocation avait été faite le **26 mars 2026** et que le nombre  
de membres en exercice étant de **29**, le nombre de  
présent(s) est de : **24**

Absents : 04

Procurations : 01

Total des votes : 24

Secrétaire de séance : Mhedi MAURER



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 01 AVRIL  
2026

L'an deux mille vingt-cinq le 01 AVRIL à DIX-HUIT  
HEURES le Conseil municipal de La Plaine-des-  
Palmistes dûment convoqué par Monsieur le  
Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses  
séances sous la Présidence de Monsieur PAYET  
Johnny.

**PRÉSENTS :**

PAYET Johnny Maire  
FAUSTIN Jean Yves 1<sup>er</sup> adjoint  
IGOUFFE Sabine 2<sup>ème</sup> adjointe  
DAMOUR Jean Claude 3<sup>ème</sup> adjoint  
THIBURCE Héliette 4<sup>ème</sup> adjointe  
RIVIERE Alain 5<sup>ème</sup> adjoint  
DALLEAU Gina 6<sup>ème</sup> adjointe  
PAYET Mickael 7<sup>ème</sup> adjoint  
LEFLEM Bernard Conseiller Municipal  
MAILLOT Béatrice Conseillère Municipale  
JULIE Willy Conseiller Municipal  
BERGAMME Henriette Conseillère Municipale  
FONTAINE Wilfrid Conseiller Municipal  
PROBST Emmanuelle Conseillère Municipale  
FOSSY Bernard Conseiller Municipal  
LAURET Blandine Conseillère Municipale  
JUSTINE Victorien Conseiller Municipal  
PARIEL Myriam Conseillère Municipale  
DIJOUX François Conseiller Municipal  
BOYER Annie Claude Conseillère Municipale  
MAURER Mhedi Conseiller Municipal  
CANDASSAMY Emilie Conseillère Municipale  
AZOR Frédéric Conseiller Municipal  
BALASSY Reine Claude Conseillère Municipale

**ABSENT(S) :**

MOGALIA Mélissa 8<sup>ème</sup> adjointe  
ARZAL Sophie Conseillère Municipale  
JISTA Elian Conseiller Municipal  
ROCHETAING Roselyne Conseillère Municipale

**PROCURATION(S) :**

ALBUFFY Sonia Conseillère Municipale à PAYET  
Johnny

Publicité faite le 08/04/2026

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20260401-DCM09-010426-DE  
Date de télétransmission : 03/04/2026  
Date de réception préfecture : 03/04/2026

## Affaire 09-010426

### Renouvellement du comité de la Caisse des Ecoles – Détermination du nombre de membres et élection des représentants du Conseil municipal

Le Maire s'appuie sur l'article L.212-10 du Code de l'Éducation, pour rappeler que les Caisses des Ecoles sont destinées à faciliter la fréquentation scolaire par des aides aux élèves, en fonction des ressources des familles.

Les actions peuvent être étendues à des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants relevant de l'enseignement du premier degré.

La Caisse des Ecoles est un établissement public autonome avec une fonction distincte de celle des communes. Elle est administrée par un comité dont la composition est fixée à l'article R.212-26 du Code de l'Éducation. Elle se compte donc parmi ces membres :

- Le Maire, Président,
- L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou son représentant,
- Un membre désigné par le préfet,
- Deux conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal,
- Trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance s'ils sont empêchés

Le Conseil municipal peut, par délibération motivée, porter le nombre de ses représentants à un chiffre plus élevé, sans toutefois excéder le tiers des membres de l'assemblée municipale. Dans ce cas, les sociétaires peuvent désigner autant de représentants supplémentaires que le Conseil municipal en désigne en plus de l'effectif normal.

Suite au renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner les représentants de la commune au sein de la Caisse des Ecoles.

Avant cette désignation, il est nécessaire de fixer le nombre d'élus du Conseil municipal le représentant au sein de la Caisse des Ecoles. Il est proposé de fixer ce nombre 3 élus titulaires et 3 élus suppléants et de procéder à leur désignation par un vote à main levée.

Les élus proposés pour occuper cette fonction sont les suivants :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- MOGALIA Mélissa	- DAMOUR Jean-Claude
- BOYER Annie Claude	- ALBUFFY Sonia
- MAILLOT Béatrice	- LAURET Blandine

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et **1 abstention** (Frédéric AZOR),

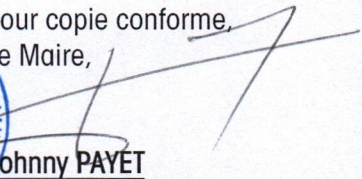
- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **FIXE** à 3 le nombre d'élus titulaires et le nombre d'élus suppléants représentant le Conseil municipal au sein de la Caisse des Ecoles, soit six élus au total,
- **DESIGNE** les représentants titulaires et suppléants de la collectivité au sein de la Caisse des Ecoles selon la proposition faite, à la main levée,
- **AUTORISE** le Maire, ou en son absence, l'Elu Délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

---

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,  
Le Maire,

  
**Johnny PAYET**